

# OPÉRATION TOUSSAINT 2023

## Dossier de presse

### La prévention contre la dengue c'est l'affaire de tous

À la toussaint, contre les moustiques,  
il y a plus efficace...



Afin de limiter le risque de prolifération de l'*Aedes aegypti*,  
vecteur de la DENGUE, du CHIKUNGUNYA et du ZIKA

Piquez les fleurs fraîches  
dans du sable mouillé.



Mettez à l'abri de la pluie les éléments de  
décoration qui pourraient garder l'eau.



Attention aux caveaux non achevés et aux  
vases scellés pouvant garder l'eau de pluie.



## CONTEXTE ÉPIDÉMIQUE OCTOBRE 2023

Cette année encore, l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy réalise en collaboration avec les communes de l'archipel une campagne de sensibilisation de la population aux gestes de prévention et de lutte contre la prolifération du moustique *Aedes Aegypti*, vecteur de la dengue, particulièrement dans les cimetières et leur environnement.

Depuis le début de l'épidémie 2023 qui a été déclarée fin juillet, on compte pas moins de 630 passages aux urgences pour suspicion de dengue et sont recensés 25 cas graves dont 9 concernent des enfants.

**Par ailleurs, 6 décès ont été recensés directement imputables à la dengue.**

L'épidémie continue sur l'ensemble du territoire, aucune commune de l'archipel n'est épargnée, comme cela a été rappelé le 1<sup>er</sup> septembre 2023, à l'occasion du comité de gestion présidé par le Préfet.

Le sérotype DEN-2 a été identifié, le même qui a circulé pendant la longue épidémie de dengue de 2019-2021.

Au 19 octobre 2023, le nombre de cas cliniquement évocateurs de dengue sont plus élevés sur les communes de Capesterre de Marie-Galante et Petit-Bourg au cours des quatre dernières semaines.

ÉPIDÉMIE 2023



**13 semaines**



**9 310 cas**



**Sérotype 2**



**630 passages aux urgences**



**6 décès**

## OPÉRATION TOUSSAINT 2023

---

### **Tous ensemble contre la dengue – évitons les moustiques dans les cimetières.**

Les fêtes de la Toussaint sont une période de rassemblement de la population et demeurent une période à haut risque pour la transmission du virus de la dengue. En quelques jours les densités de gîtes larvaires du vecteur de cette maladie, le moustique *Aedes aegypti*, peuvent considérablement augmenter dans les cimetières. Ce qui en font des lieux potentiellement propices à la propagation de l'épidémie en cours.

Or, les nombreux épisodes pluvieux de ces dernières semaines sont également susceptibles de participer à accentuer le développement des populations de moustiques. En effet de nombreux gîtes sont mis en eau par les pluies abondantes et fréquentes actuelles.

La pluviométrie  
et les gîtes, **même de petite capacité**, laissés à ciel ouvert  
sont des éléments qui favorisent la prolifération des moustiques.

Il convient donc d'intégrer des mesures simples mais rigoureuses dans les pratiques culturelles.

### **Celles-ci devront être mises en œuvre par chacun : population et collectivités.**

L'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy rappelle, en effet, que des gestes simples à appliquer lors des rassemblements dans les cimetières, notamment, permettent de limiter la prolifération des moustiques et de supprimer les gîtes larvaires :

- Mettons à l'abri de la pluie les éléments d'ornementation ou de décoration funéraire qui pourraient garder l'eau : vases à fleurs, lumignons, etc...
- Attention aux caveaux non achevés et aux vases scellés pouvant garder l'eau de pluie ;
- Piquons les fleurs fraîches dans du sable mouillé.

Des affiches ont été apposées dans les cimetières pour rappeler les bons gestes à adopter et 15 000 flyers seront mis à disposition des collectivités par l'ARS, afin que la population dispose de l'information avant et pendant les fêtes de la Toussaint.

**Les municipalités sont en parallèle invitées à opérer un nettoyage rigoureux des cimetières dans la semaine suivant la Toussaint** : enlèvement des fleurs et renversement des vases, élimination des containers à bougies, et tout autre réceptacle d'eau de pluie.

Enfin et de manière générale, l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy rappelle au plus grand nombre en cette période encore pluvieuse qu'il est important de :

- veiller à supprimer tous les objets inutiles pouvant contenir de l'eau autour de son domicile,
- couvrir de façon étanche toutes les réserves d'eau qui sont indispensables,
- se protéger soi et son entourage, en utilisant répulsifs, moustiquaires et vêtements longs et amples.

**VIDONS – RENVERSONS – JETONS**  
**Arrêtons les moustiques ! Kyouyé moustik-la !**

## OBJECTIFS DE L'OPÉRATION TOUSSAINT 2023

---

- Attirer l'attention de la population de manière générale sur le rappel indispensable en période pluvieuse des bons gestes en matière de lutte contre les moustiques : suppression des collections d'eau inutiles ou protection de réserves d'eau indispensables ;
- Sensibiliser la population sur l'usage du sable mouillé dans les pratiques d'ornement des caveaux en lieu et place de l'eau dans les vases à fleurs ;
- Sensibiliser les collectivités et la population sur certains éléments d'ornementation des caveaux qui ne peuvent être déplacés tels que les vases scellés et qui peuvent constituer des gîtes larvaires très productifs : les remplir de sable ; Voir en annexe le courrier à l'attention des communes ;
- Montrer la mobilisation sociale et la participation des communes dans la logistique déployée et l'animation en matière de prévention de la dengue et la lutte contre cette épidémie : distribution de flyers pour sensibiliser ENSEMBLE la population.

## LE DÉPARTEMENT OPÉRATIONNEL DE L'ARS EN CHARGE DE LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE

---

L'ARS de de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy est la principale entité en charge de la prévention des maladies humaines transmises par les moustiques en Guadeloupe. Depuis 1955 et malgré des réformes relatives à la gouvernance de la Lutte Anti Vectorielle, elle demeure l'unique opérateur des traitements insecticides au niveau régional et territorial à apporter également une réponse coordonnée de service public. Le service en charge est aidé en cela par des personnels mis à disposition par le Conseil Départemental de Guadeloupe et par les deux collectivités des Îles du Nord.

La Direction de la Sécurité Sanitaire de l'ARS est organisée en quatre services :

- Veille, Alertes et Vigilances,
- Planification et Exercices,
- Santé et Sécurité de l'Environnement Domiciliaire,
- Santé et Sécurité de l'environnement Extérieur.

Ces 4 services travaillent de manière concertée, notamment pour ce qui concerne l'alerte, la planification et la gestion de crise.

**Le Service Santé et Sécurité de l'Environnement Domiciliaire (SSED)** est organisé en deux départements :

- le Département 1 de « Lutte Anti Vectorielle (LAV) & Nuisances sonores »,
- le Département 2 de « Lutte contre l'Habitat Indigne, Prévention des risques Monoxyde de Carbone, Amiante, Saturnisme & Qualité de l'Air Intérieur ».

C'est le Département de « Lutte Anti Vectorielle (LAV) & Nuisances sonores » qui réalise l'ensemble des missions dévolues à l'ARS en matière de lutte antivectorielle. Il compte en son sein 15 agents et s'organise autour de quatre cellules techniques : une Cellule Prévention Leptospirose, une Cellule Logistique et Suivi des Conditions d'Hygiène et de Sécurité, une Cellule Traitement Alertes et Signalements et Cellule Surveillance Entomologique et de Recherche appliquée et de 2 Cellules Opérationnelles pour les interventions de terrain.

La thématique LAV fait également partie des compétences d'autres directions situées sur des sites géographiques différents (Marie-Galante et les îles du Nord). Au total, en plus de la Guadeloupe proprement dite, la LAV est donc aussi l'affaire de 3 autres cellules opérationnelles.

# LES MISSIONS PRINCIPALES DU DÉPARTEMENT DE L'ARS EN CHARGE DE LA LUTTE ANTI-VECTORIELLE

Les missions principales du département I sont essentiellement :

- La lutte contre les insectes vecteurs de maladies humaines et la prévention de la leptospirose ;
- La réalisation, en liaison avec le service Veille Alertes et Vigilances de l'ARS, d'enquêtes entomo-épidémiologiques autour des cas de dengue ou des enquêtes environnementales autour des cas de leptospirose ;
- La prévention par la mise en œuvre d'actions de communication et de mobilisation sociale à l'attention de la population, de certains publics (professionnels) et des collectivités territoriales (animation territoriale) ;
- La surveillance entomologique du territoire, la mise en œuvre d'opérations de traitement insecticides par fumigation (au domicile des cas de dengue) et une action de conseil et d'expertise au cas par cas, auprès des collectivités territoriales et de la population (notamment sur demande d'intervention après des signalements « Moustiques »).

## Focus sur les traitements intradomiciliaires :

Les interventions autour des cas correspondent classiquement à des opérations de prévention en porte à porte dans les quartiers concernés (contrôle élargi).

Elles donnent lieu à des opérations de désinsectisation chez le cas dans les délais les plus brefs (dans la mesure du possible 48h). Les pulvérisations insecticides intra domiciliaires (traitement par fumigateur DOBOL) sont également réalisées chez les cas suspects détectés sur le terrain lors de la progression pédestre des agents.

En définitif, l'intervention autour d'un cas génère en moyenne une demi-journée de travail pour contrôler et traiter son foyer ainsi que les maisons autour. Il est utile de préciser que le périmètre de contrôle s'élargit davantage en cas de détection du moindre autre cas confirmé ou présentant des symptômes suspects détecté dans le voisinage.



# LE VECTEUR DE LA DENGUE : UN MOUSTIQUE DOMESTIQUE

Le moustique *Aedes aegypti* vit près de nous. Il est de petite taille (environ 5 mm) de couleur noire, il porte des écailles blanches sur les pattes et sur le thorax qui forment un dessin en forme de lyre **à ne pas confondre avec l'*Aedes albopictus* dit « moustique tigre » qui n'est pas présent sur notre territoire.**

***L'Aedes aegypti***  
**est le seul vecteur de la dengue en Guadeloupe et dans la région caraïbe.**



L'*Aedes aegypti* se reproduit dans des petites collections d'eau claire que l'on appelle gîtes essentiellement artificiels créés par l'homme ou liés à l'activité humaine : objets divers, dessous de pots, vases à fleurs, déchets de consommations, fûts, gouttières, citernes,....

Exemple de gîtes larvaires :



## Il ne se développe pas dans la mangrove, ni en forêt.

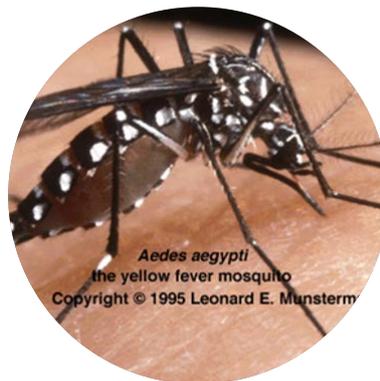
Il résiste aux insecticides chimiques. Sa durée de vie est d'environ 1 mois à 2 mois.

Elles se déplacent peu du lieu où elles ont pris naissance, sur une distance de cinquante à cent mètres.

Seule la femelle pique dans la journée, et plus particulièrement à l'aube et au crépuscule. C'est le moment où les femelles sont très agressives. Elle femelle transmet la maladie en piquant l'homme, 7 à 14 jours après s'être contaminée au cours d'un repas sanguin sur une personne malade. La piqûre est peu douloureuse et peut passer inaperçue.

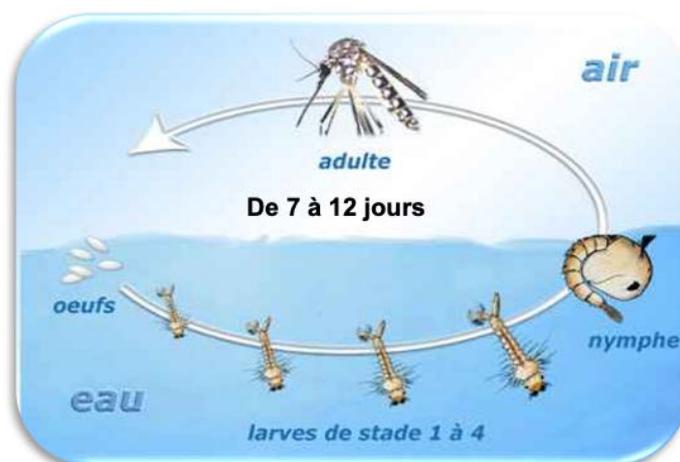
Il existe 4 sérotypes de dengue. Il n'y a pas de protection croisée entre eux. L'immunité procurée par l'infection est de longue durée.

**Le sérotype 2 est plus particulièrement virulent (formes sévères). C'est le sérotype qui circule actuellement durant cette épidémie 2023.**



## LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT DU MOUSTIQUE Aedes Aegypti

Pour se développer, la femelle pond ses œufs (jusqu'à une centaine par ponte ) à la surface d'une petite surface d'eau où sur des parois humides. Il y a 4 étapes : l'œuf, la larve, la nymphe et l'adulte.



# LA MALADIE TRANSMISE PAR LE MOUSTIQUE *Aedes Aegypti* : LA DENGUE

La dengue est une maladie virale. Elle se manifeste par des symptômes non spécifiques : fièvre généralement élevée de survenue brutale, courbatures, maux de tête, fatigue qui peut durer plusieurs semaines ...

Des troubles digestifs et une éruption cutanée peuvent apparaître également.

C'est une maladie qui, dans la majorité des cas, ne présente pas de complications.

**Dans les cas les plus graves, certaines complications (fuite plasmatique grave ou hémorragie grave) peuvent aboutir à une défaillance de l'ensemble des organes et conduire au décès.**

Il n'y a pas de traitement spécifique.

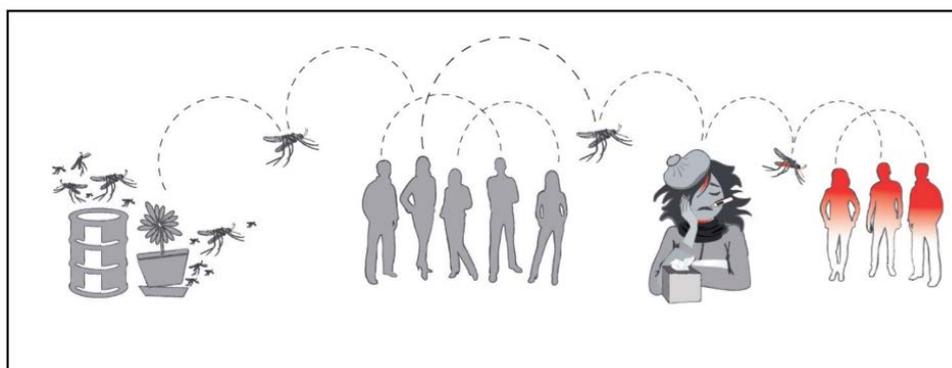
Il n'y a pas de traitement préventif.

**Le seul moyen de prévention est d'éviter de se faire piquer par les moustiques**

Éviter l'automédication.

Pas d'aspirine ou d'anti-inflammatoires.

Consulter un médecin en cas de fièvre persistante.



Cycle de transmission

# LES MOYENS DE PRÉVENTION CONTRE LE MOUSTIQUE

S'agissant des traitements insecticides, l'intensité des campagnes insecticides passées a généré des phénomènes de résistance chez les populations locales d'*Aedes aegypti* démontrés par l'Institut Pasteur de Guadeloupe. Les derniers essais insecticides de pulvérisation spatiale réalisés par le département en condition optimale ont mis en évidence de faibles pourcentages de mortalité (20 à 30%). L'efficacité des traitements adulticides périodociliaires est donc aujourd'hui très limitée.

Enfin, l'impact écologique de ces traitements n'est lui aussi pas sans conséquence pour les espèces aquatiques qui y sont très sensibles, mais aussi pour d'autres espèces d'insectes d'intérêt (abeilles) ou auxiliaires (coccinelles).

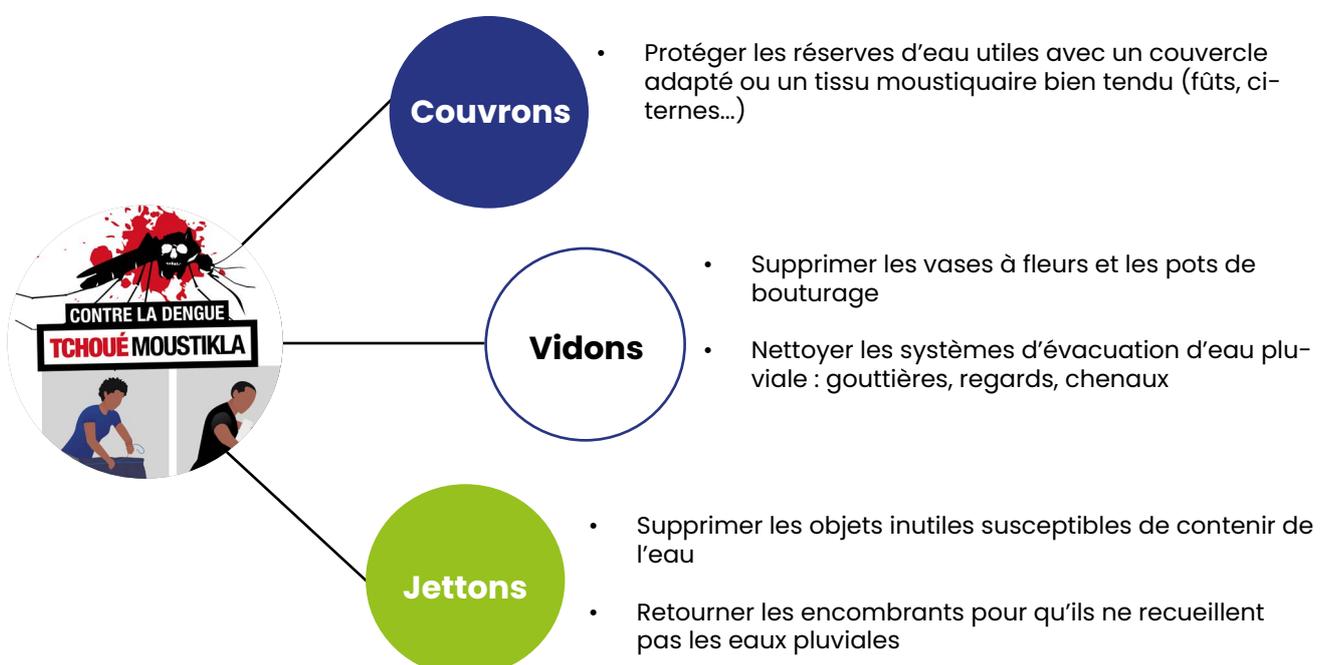
Pour toutes ces raisons, depuis plusieurs années l'action du Département de LAV s'intensifie sur la lutte par procédés mécaniques et de moins en moins chimiques ; surtout au regard des interdictions successives de certaines molécules au niveau européen (et donc des obligations à obtenir des dérogations).

La stratégie a été actée par tous, ceci constitue une opportunité pour accélérer le développement d'une réelle lutte intégrée privilégiant les alternatives non chimiques, mais qui n'est possible qu'avec une **mobilisation forte des acteurs principaux de la prévention : les populations humaines et les collectivités territoriales.**

2 niveaux d'action : Individuel & Collectif

**1. La lutte énergique collective** contre le vecteur : il est constaté que 90 % des gîtes de reproduction de l'*Aedes aegypti* peuvent être éliminés sans recourir à des produits chimiques

**La lutte larvicide est donc le meilleur moyen de lutte contre le vecteur.**



## Les gestes qui éliminent les moustiques



### Empêcher leur développement

C'est dans l'eau que les œufs des moustiques se développent, sans eau pas de moustiques.

Des gestes simples pour éviter le développement des moustiques.



## 2. La protection individuelle est également essentielle et complémentaire

- Se protéger : avoir des moustiquaires dans la maison, systématiquement pour les femmes enceintes, les enfants, les personnes fragiles,
- Utiliser des crèmes ou sprays répulsifs dès l'apparition des symptômes pour ne pas infecter des moustiques sains,
- Utiliser des raquettes électriques, des diffuseurs d'insecticides électriques.

## Les gestes qui nous protègent



### Éviter de vous faire piquer

C'est par sa piqûre que le moustique transmet le virus de la dengue.

Adoptez les bons gestes !



**La mobilisation générale des populations et des collectivités est primordiale, conformément aux plans communaux de prévention contre la dengue et de lutte contre les moustiques (PCLM).**

## LES PLANS COMMUNAUX DE PRÉVENTION CONTRE LA DENGUE ET DE LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES (PCLM)

---

Ces plans visent à organiser, planifier, graduer et prioriser les actions à mettre en œuvre à l'échelon communal voire intercommunal. Le plan communal de lutte contre les moustiques et prévention des maladies vectorielles est donc l'outil d'animation territoriale en santé par excellence, développé depuis 2009 par l'entité en charge de la LAV à l'ARS, pour accompagner les collectivités dans leur gestion spatiale et calendaire de la prévention des maladies vectorielles.

Il s'agit ainsi pour l'ARS :

- d'accompagner les services communaux à veiller à limiter la prolifération de moustiques sur leur territoire ;
- et de développer la culture de la prévention des arboviroses, des maladies transmises par les moustiques ;

via des actions de prévention en fonction des périodes de l'année (climatologie) ou en réponse à un contexte épidémiologique ou entomologique particulier.

Ce plan communal permet en autres, avec les collectivités de mettre place des actions quant à :

- La communication de proximité, dans l'aller vers ;
- La communication dans le milieu scolaire ;
- La gestion des déchets à risques ;
- L'accompagnement des personnes défavorisées via les CCAS ;
- Le contrôle des gîtes aériens ( ex : gouttières, regards, ... ) ;
- L'entretien des réseaux hydrauliques ;
- **L'entretien des cimetières** : voir en annexe un extrait du plan communal sur les contrôles à mener au sein des cimetières.

## RAPPELS DES ACTEURS DE LA LAV

---

**Le Préfet** assure la présidence du comité de gestion, instance décisionnelle du Programme de Surveillance, d'Alerte et de Gestion des Épidémies (PSAGE), qui réunit les différents acteurs concernés par la lutte contre les arboviroses et coordonne les réponses et les mesures de lutte.

**Le Président du Conseil Départemental** participe à la définition des stratégies départementales de lutte contre les moustiques.

**L'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe** exerce les missions de veille sanitaire en matière de surveillance épidémiologique et entomologique en liaison avec la Santé Publique France qui lui apporte son appui technique et son expertise.

Les 3 acteurs précités mettent en œuvre les actions d'information et d'éducation sanitaire de la population.

**Les communes** ont un rôle majeur à jouer, compte tenu de votre proximité avec votre population, de leur connaissance particulière de leur territoire dont les zones sensibles à la prolifération de moustiques. Conformément au décret du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles, qui renforce les missions dévolues aux maires en matière de lutte antivectorielle, dans le cadre de leurs compétences en matière d'hygiène et de salubrité, le maire doit **« agir aux fins de prévenir l'implantation et le développement d'insectes vecteurs sur le territoire de sa commune »**. Ils doivent donc participer activement à la mobilisation de leurs administrés, la lutte contre ce moustique requérant une mobilisation forte des personnes susceptibles d'héberger des gîtes larvaires ou d'être en contact avec la forme adulte de ce moustique.

**Les propriétaires publics et privés, locataires ou occupants** à quelque titre que ce soit sont tenus de prendre toutes les mesures pour supprimer les gîtes larvaires d'*Aedes aegypti*.

**Les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre, les entrepreneurs de travaux publics** et privés doivent, pour la conception des ouvrages, la conduite et la finition des chantiers, prendre toutes les mesures pour éviter la création de gîtes larvaires d'*Aedes aegypti* et pour les supprimer le cas échéant.

### CONTACT PRESSE

Loïc BAUDUIN

0690 96 24 22

[ars.guadeloupe@citronmer.com](mailto:ars.guadeloupe@citronmer.com)



Gourbeyre, le 16 OCT. 2023

DIRECTION SECURITE SANITAIRE  
SERVICE SANTE ET SECURITE  
DE L'ENVIRONNEMENT DOMICILIAIRE

Affaire suivie par : Département Lutte Antivectorielle  
Courriel : [ars971-lav@ars.sante.fr](mailto:ars971-lav@ars.sante.fr)  
Téléphone : 05 90 80 18 08/99 64 53

Réf. : DSS/SSED-LAV/GF-FL/N°2023-039  
PJ : \* Flyer Toussaint 2023

\* Extraits du Plan Communal de Lutte contre les Moustiques  
– « gestion des cimetières »

Le Directeur Général de l'Agence de Santé  
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Mesdames et Messieurs les Maires des  
communes de l'archipel Guadeloupe

**Objet : Opération TOUSSAINT 2023 - Mobilisation des collectivités contre la dengue en période épidémique.**

Les fêtes de la Toussaint sont une période de rassemblement de la population et demeurent une période à haut risque pour la transmission du virus de la dengue. En quelques jours les densités de gîtes larvaires du vecteur de cette maladie, le moustique *Aedes aegypti*, peuvent considérablement augmenter dans les cimetières. Ce qui en font des lieux potentiellement propices à la propagation de l'épidémie en cours.

Or, les nombreux épisodes pluvieux de ces dernières semaines sont également susceptibles de participer à accentuer le développement des populations de moustiques.

Pour rappel, depuis le début d'année 2023, le nombre de cas de dengue n'a cessé d'augmenter et le stade épidémique a été déclaré fin juillet 2023. On compte pas moins de 520 passages aux urgences pour suspicion de dengue et sont recensés 19 cas graves dont 5 concernent des enfants.  
Par ailleurs, 5 décès directement imputables à la dengue sont à déplorer.

Par conséquent, il convient à l'occasion des fêtes de la Toussaint 2023, qu'un temps fort de prévention soit dédié à la lutte contre les moustiques et aux maladies transmises par ce vecteur, telle que la dengue. Aussi, conformément aux recommandations du Plan Communal de Lutte contre les Moustiques (*PCLM – voir en pièce jointe*), je vous demande de porter une attention particulière à l'entretien des cimetières avant et après cette période de recueillement et de mobiliser vos services pour que des actions de rappel des bons gestes soient menées durant tous ces jours de fête.

Du fait de la durée du cycle de développement des moustiques, il appartiendra à vos services techniques, d'assurer à minima les mesures suivantes, dans les meilleurs délais :

- Mettre à disposition, dans la mesure du possible, du sable à l'entrée des cimetières ;
- Participer à la sensibilisation des recueillants avec des supports de communication que l'ARS mettra à disposition de vos équipes sur la base de la remontée de leurs besoins (réunion du 11 octobre) ;
- Renverser les pots et vases à fleurs contenant de l'eau : **attention aux vases scellés** ;
- Porter une vigilance accrue sur les caveaux funéraires en cours d'achèvement et pouvant garder de l'eau : informer les concessionnaires de leurs responsabilités pour limiter ces nuisances ;
- Eliminer tous les lumignons ;
- Et supprimer les zones de stagnation d'eau dans l'enceinte et aux abords des cimetières.

Le département de lutte anti-vectorielle est à votre disposition pour toute information ou conseil quant à ces recommandations pouvant garantir une limitation durable de la multiplication des gîtes larvaires.

La prévention de la dengue exige une mobilisation forte et constante de tous,  
et je sais pouvoir compter sur votre implication et celle de vos équipes.

Le Directeur Général,

Laurent LEGENDART

Bisdary – Rue des Archives - 97113 Gourbeyre  
Standard : 05 90 80 94 94  
[www.ars.guadeloupe.sante.fr](http://www.ars.guadeloupe.sante.fr)



## Extrait du plan communal type de lutte contre les moustiques (PCLM)

### Chapitre « Objectifs du plan – en fonction de la période de l'année »

- Fin août, ainsi qu'après chaque période de vacances scolaires dépassant 10 jours : contrôle des établissements scolaires en relation avec les Assistants de Prévention de circonscription du rectorat ;
  - Novembre, 1<sup>ère</sup> semaine après les fêtes de La Toussaint : nettoyage poussé des cimetières et de leurs abords ;
  - Au moins une fois par mois contrôle des cimetières ;
- Tout au long de l'année : vérification des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs en liaison avec le SPANC ;
- Tout au long de l'année, contrôles des bâtiments communaux ;
  - Tout au long de l'année : élimination des encombrants métalliques, VHU et pneumatiques usés situés sur le domaine public communal ;
  - Tout au long de l'année, en cas de besoin : rappel de la réglementation (RSD) aux particuliers et professionnels (automobile notamment), voire mise en demeure (cf § IV.2.2 : le Règlement Sanitaire Départemental et annexe 4 guide).

#### I.4.2. Communication et mobilisation communautaire :

- D'abord et en priorité, durant la période sèche et avant le début de la période pluvieuse, la communication et la mobilisation sociale seront centrées sur des actions structurelles de gestion de l'environnement et en particulier de gestion des déchets à risques : rappel et valorisation des dispositifs de collecte de ces déchets, actions de nettoyage avec les réseaux associatifs, .... ;
- Des actions plus ciblées sur la prévention des maladies vectorielles et la lutte contre les moustiques pourraient être mises en place en début de période pluvieuse ou bien dans le cadre plus global de journées de prévention à l'échelle du département ou de la Communauté d'Agglomération ;
- Novembre, juste avant les fêtes de La Toussaint, profiter de la sensibilisation sur les risques liés au fleurissement des caveaux pour faire un point sur la situation épidémiologique et un rappel des règles de prévention ;
- Enfin, il est judicieux de prévoir la diffusion régulière des informations relatives à la lutte contre les moustiques transmises par l'ARS (résultats des sondages entomologiques mensuels, résultats du contrôle entomologique de la commune ou des communes de la Communauté d'Agglomération) ou par Santé publique France (Points Epidémiologiques Périodiques). Ces informations pourraient être affichées spécifiquement en mairie et dans les sites annexes sur un espace dédié ou partagé avec d'autres informations relatives à la santé environnementale (qualité des eaux de loisir, ...). Elles pourraient également être diffusées via les journaux, lettres d'information, sites internet ou réseaux sociaux de la municipalité et de la Communauté d'Agglomération.

#### I.4.3. Mesures spécifiques concernant *Culex quinquefasciatus* :

Il s'agira de mesures classiques visant à garantir une bonne élimination des eaux résiduaires. Elles concerneront essentiellement la vérification des dispositifs d'assainissement non collectifs (fosses septiques, mini stations d'épuration, ...), les rejets d'eaux usées dans les réseaux hydrauliques, le milieu naturel ou des milieux anthropisés (vides sanitaires, ...). Il pourra s'agir de remise en état ou réparation de certains dispositifs, ou d'installation d'écrans moustiquaires (au niveau des cheminées de décompression ou de bassins techniques). Ces mesures devront être conduites toute l'année en partenariat avec les SPANC.